

Pauline, Norah, Kristina attendent pendant des heures, assises sous une cabane perdue au fond du bois de Vincennes. Devant le centre de rétention administrative (CRA) de Paris, toutes sont venues voir leur proche enfermé. Des vies suspendues à l’attente de leur expulsion ou de leur libération. Sur cette scène, ces femmes se racontent, échangent entre elles, partagent avec les nouveaux visiteurs leur expérience, leur révolte, leurs rêves. Elles sont le miroir de la rétention, son contrechamp.



LA SCÈNE

Dans ce lieu unique, des personnages entrent et sortent du champ. Dès le début du film, un lien se tisse entre le champ et le contrechamp, perceptible dans la tension physique des corps dans l’attente. Le travail cinématographique s’attache par l’image et le son à rendre visible le hors champ avec lequel s’articule toute la mécanique du champ, avec lequel les acteurs ne cessent d’interagir : questions-réponses entre visiteurs et policiers, entrées dans le centre de rétention, sorties du centre de rétention.

Ma démarche, en ce lieu singulier, n’est pas celle d’une simple observatrice. J’interroge les acteurs de la scène qui deviennent les passeurs entre intérieur et extérieur, entre champ et contrechamp. Par notre présence et notre tournage, par le regard que nous posons, le questionnement que nous suscitons, il se passe des choses qui ne se seraient pas passées sinon. Comme une mise en abyme soudaine de l’histoire individuelle à l’histoire collective, les visiteurs ne sont plus enfermés dans leur propre récit mais celui-ci s’inscrit dans un autre récit, universel.

LES INTENTIONS

Il est des injustices qui nous insupportent plus que d’autres. Celle que vivent les personnes dites “sans-papiers” en France m’interpelle depuis que je suis arrivée à Paris. En 1996, un collectif de sans-papiers occupe l’église Saint Bernard, tout proche de mon domicile. L’épisode médiatisé donne alors un coup de projecteur sur la réalité de ces femmes et ces hommes immigrés à qui l’administration refuse de délivrer un titre de séjour, alors qu’ils travaillent, ont des enfants nés sur le sol français, participent à la vie sociale et économique. Depuis, le mot est entré dans le langage courant et colle à la peau d’êtres humains, les privant de leur humanité. Comme si on pouvait être sans-papiers par essence. Ça rend la tâche de déshumanisation plus facile pour l’administration et les politiques discriminatoires envers les étrangers.

Nous voilà bientôt 30 ans plus tard. Les choses ont affreusement empiré. Ce qui nous paraissait alors totalement inconcevable est devenu tout à fait légal, comme le délit de solidarité. Comme enfermer en prison pendant plusieurs mois des personnes qui n’ont commis ni crime ni délit.

Un jour, j’ai entendu à la radio que des sans-papiers avaient mis le feu au centre de rétention de Vincennes. C’était en 2008. Cela se passait tout près de chez moi encore une fois. J’ai lu le récit des personnes retenues. J’ai décidé de rendre compte de ce qui se passait dans ces lieux invisibles. Mon désir d’en faire un film est né. Je me suis rapprochée des citoyens engagés qui ont créé l’Observatoire du centre de rétention de Vincennes. J’ai fait des visites aux retenus pour rendre compte des parcours des personnes enfermées et de ce qui se passe dans les centres de rétention.

En commençant ce film, je n’imaginais pas la réalité que j’allais découvrir. La rétention restait un concept abstrait, les centres de rétention lointains, invisibles. L’expérience que j’ai menée au fil des années au centre de rétention de Vincennes m’a permis de faire une sociologie de la rétention, avec mon approche et mes outils. D’abord au fil des visites aux retenus comme observatrice, puis comme cinéaste filmant les visiteurs à l’accueil du centre. Ces rencontres m’ont permis de toucher au plus près l’humain, d’approcher la réalité complexe de tous ces parcours de vie uniques. Il n’y a pas un type de sans-papiers, mais une multitude de personnes se retrouvant dans des situations administratives complexes, passant pour certains subitement du statut légal à celui d’illégal.

Ces femmes et ces hommes, ces enfants qui viennent visiter un mari, un père ou un frère enfermé, juste parce qu’il n’est pas né au “bon” endroit, ce sont des familles brisées, des couples séparés, des fratries déchirées. J’ai vu de la souffrance sur ces visages, de la lassitude dans l’attente et le froid face une machine administrative aveugle et impitoyable. Les histoires qui m’ont été confiées, les moments que nous avons partagés ensemble sous cette cabane du bois de Vincennes sont autant de souvenirs précieux qui opposent des noms et des récits aux mots déshumanisants que sont “sans-papiers” et “OQTF”.

N’ayant pas obtenu l’autorisation de filmer dans le centre de rétention, j’ai cherché la forme que pourrait prendre ce film. C’est en passant de nombreuses heures d’attente à discuter avec les autres visiteurs que le dispositif filmique s’est imposé. L’accueil des visiteurs, je peux le filmer. Même si les policiers de garde veillent à ce que la caméra ne soit jamais tournée vers le centre de rétention. Ce qui m’est apparu d’abord comme une contrainte est devenu la force du film. En observant la rétention en plans serrés, j’englobe le lieu d’enfermement et tous ceux qui sont pris dans son champ de gravité : les visiteurs des retenus et au-delà, la société française dans son ensemble. L’accueil des visiteurs est un lieu frontière, entre intérieur et extérieur. C’est là que se joue tous les jours le même théâtre de l’absurde : celui de l’enfermement de personnes étrangères qui n’ont commis ni crime ni délit, mais qui n’ont “pas de papiers”. Dans cet espace, nos personnages évoluent à huis clos dans une dynamique de l’attente qui évoque la pièce de Samuel Beckett “En attendant Godot”. Ils sont nos fenêtres sur l’intérieur interdit, l’incarnation de l’extérieur invisible, les passeurs du vécu d’un enfermement qui est aussi le leur car il s’inscrit dans leur histoire intime. Ils sont des révélateurs, montrant comment notre société assigne l’Étranger au rôle d’indésirable. Comment la France n’est pas le pays des droits de l’Homme qu’elle prétend incarner.

Derrière ces parcours de la rétention, le film dépeint une réalité française que nous ne voulons pas voir. Il questionne un système institutionnalisé de criminalisation de l’étranger qui se durcit au fil des lois sur l’immigration. Un système absurde car il est aussi inefficace et coûteux qu’inhumain et indéfendable. L’invisibilité de la rétention dans la société, la banalisation de la figure du sans-papiers sont autant de symptômes d’un glissement idéologique dangereux, d’une vision politique pernicieuse de notre avenir qui efface le sens des mots “hospitalité” et “humanité”. Il ne se passe pas une rencontre avec les visiteurs du centre de rétention de Vincennes sans que l’on me demande : “Où est la France, pays des droits de l’Homme ?” Je n’ai toujours pas la réponse.

LES PERSONNAGES

J’ai rencontré Pauline devant le centre de rétention. Elle y vient tous les jours visiter son petit ami enfermé. Par un hasard extraordinaire, cette jeune femme a travaillé dans le centre quelques années plus tôt, s’occupant de l’entretien et de la distribution des repas aux retenus. L’intime rentre désormais dans son rapport à la rétention, bouleversant totalement sa vision du lieu. À l’issue des 3 mois que dure la rétention de son compagnon, celui-ci sera emprisonné à la Santé après avoir refusé une ultime visite auprès de l’ambassade algérienne afin de déterminer son identité pour l’expulser.

Deux autres jeunes femmes venues visiter leurs fiancés partagent avec Pauline une sororité solidaire : Kristina, épuisée par ses visites quotidiennes en rétention depuis plus de 50 jours, et Norah, personnage hors norme qui se fait passeuse du lieu pour les autres visiteurs.

Un jour, je rencontre Pauline, infirmière au Samu social de Paris, en détresse absolue face à l’enfermement du père de sa petite fille de deux ans. Celui-ci sera libéré par le juge administratif au vu de sa situation familiale, mais dans l’impossibilité de régulariser sa situation en France, il finira par quitter le pays et sa famille pour aller travailler en Angleterre où il a obtenu un titre de séjour.

Un soir d’hiver, je m’approche d’un homme qui a l’air exténué et attend devant le centre pour récupérer ses affaires restées au coffre. Après 15 jours de rétention, il vient tout juste d’être libéré par le juge administratif – et pour cause, il a la nationalité française. Il raconte la violence physique et psychologique subie à l’intérieur et le cauchemar de l’expulsion qui guette chaque personne enfermée.

LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

En 1945, la France manque de main d’œuvre pour reconstruire le pays et développer la société de consommation. Malgré une forte présence italienne, espagnole et portugaise, des campagnes de recrutement sont organisées, en Algérie et au Maroc. Entre 1946 et 1954, le solde migratoire est proche de 185 000 personnes. En 1974, sous le septennat de Valéry Giscard d’Estaing, la politique migratoire prend un virage radical : c’est la fin de l’immigration de travail. Les travailleurs immigrés sont “invités” à retourner au pays (avec un succès limité).

À partir de 1975, la France cherche à refouler les migrants désormais clandestins et à expulser les étrangers en situation irrégulière. Cette même année éclate le scandale d’Arenç. Grâce à un journaliste, l’opinion apprend l’existence d’un centre d’enfermement totalement illégal dans le port de la Joliette, à Marseille. C’est un hangar où sont entassés et gardés par la police, hommes, femmes et enfants dans des conditions désastreuses, en attente d’une expulsion vers l’Algérie. C’est la loi Defferre de 1981 qui institue le régime légal de la rétention administrative : on enferme les étrangers en situation irrégulière pour pouvoir les “éloigner” plus facilement. Limitée à l’époque à... 7 jours - heureuse époque - la durée maximale de l’enfermement ne cessera d’augmenter pour atteindre 45 jours en 2011, puis 90 jours en 2018. Actuellement, le ministre de l’intérieur tente de faire adopter une proposition de loi permettant de maintenir durant 7 mois en rétention les étrangers “constituant une menace d’une particulière gravité pour l’ordre public”. Prévue à l’origine pour permettre à l’administration d’éloigner les sans-papiers, la rétention présente désormais un caractère carcéral et clairement répressif, visant à criminaliser l’image de l’étranger.

À l’intérieur du CRA, la personne retenue dispose de quelques droits : communiquer par téléphone avec l’extérieur, recevoir les visites qu’il souhaite, se rendre à l’infirmerie et solliciter l’accompagnement juridique dispensé par l’association présente dans le centre. En effet, le principe de l’Habeas corpus, défini dès le XVIIIe siècle en Angleterre et repris par la constitution de 1958, stipule qu’aucune personne ne peut être détenue sans le contrôle d’un juge indépendant : le retenu est donc présenté à plusieurs reprises au juge de la liberté et de la détention qui vérifie la légalité de son enfermement. Il est intéressant de noter que les juges libèrent 44% des retenus, soit autant de personnes enfermées à tort.

Malgré ces maigres droits, le fonctionnement des CRA demeure très opaque. Les retenus se plaignent souvent du climat de violence qui y règne, soit avec les policiers, soit entre retenus eux-mêmes. Comment peut-il en être autrement quand des hommes sont enfermés pendant des semaines, sans aucune occupation, vivant de surcroît dans l’angoisse permanente de l’expulsion ? Au vu de ces éléments, il est clair que seule une loi de large régularisation des sans-papiers (à l’instar de l’Espagne, de l’Allemagne et... de l’Italie) permettra à notre pays de faire face à ses pénuries de main d’œuvre et de vider, puis de fermer les centres de rétention !

Odile Ghermani
Observatoire de l’enfermement des étrangers



25 CRA en France / 1959 places
40 592 personnes enfermées en 2024
16 228 dans l’hexagone / 24 364 en Outre-mer
33 jours de rétention en moyenne
39% expulsées / 44% libérées par les juges

Prévision 2027 : 32 CRA / 3 000 places

CRA de Vincennes : 235 places
2 053 personnes enfermées en 2024

source : La Cimade,
Rapport sur les centres
de rétention 2024

FICHE TECHNIQUE

78 min. / couleur / 1,85 stéréo – 5.1 / français

réalisation et son : Annick Redolfi
image : Muriel Cravatte
montage : Saakia Berthod
mixage : Cyrielle de Canson
production : Matthieu de Laborde
distribution : A VIF Cinémas
avec le soutien de la Région Ile-de-France
avec la participation du CNC / Fonds Images de la diversité
et de l’Agence nationale de la cohésion des territoires
en association et avec le soutien de Proarti
et Banky Modeste Collection
avec le soutien, en développement, de la PROCIREP -
société des producteurs et de l’ANGOA
ce film a reçu le soutien de Brouillon d’un rêve de la Scam
et du dispositif La Culture avec la copie privée
©ISKRA 2024

ANNICK REDOLFI, LA RÉALISATRICE
Dieu à l’école de la République (55 min., Public Sénat, 2020)
Le dernier choix (123 min., France 5, 2012)
Je vais enfin pouvoir être (52 min., France 3, 2011)

